

## FLASH INFO du Lundi 18 Mai 2020

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le FLASH FEDEREC-COVID19, numéro 30 ci-dessous, et ci-joint pour ceux qui n'arrivent pas à lire ce mail.

Nous attirons votre attention sur la possibilité donnée par le Gouvernement aux entreprises du transport routier de marchandises éligibles au remboursement partiel de la TICPE au semestre de bénéficier de ce remboursement de manière accélérée au trimestre. Vous trouverez tous les détails pour demander ce remboursement dans l'article dédié ci-dessous.

Nous restons mobilisés à vos côtés pour vous accompagner au mieux et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous.

Manuel Burnand  
Directeur Général

**TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES - possibilité de  
remboursement accéléré de la TICPE**

Depuis ce samedi, les entreprises de transport routier de marchandises éligibles au remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), à savoir les véhicules ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) de 7,5 tonnes et plus, peuvent désormais bénéficier de ce remboursement au trimestre. Ce remboursement sera applicable aux consommations effectuées depuis le 1er janvier 2020.

Vous pourrez dès à présent procéder à vos demandes de remboursement sur la plateforme Sidecar web: [ici](#).

Retrouvez ici le communiqué de presse du Gouvernement à ce sujet.

Retrouvez les FAQ de FEDEREC

- Cliquez [ici](#) pour retrouver la FAQ générale : continuité de l'activité économique, protection des salariés et aides économiques et fiscales
- Cliquez [ici](#) pour retrouver les informations spécifiques au droit social (contrat de travail, chômage partiel, formation, télétravail) > actualisation ce jour des dispositions relatives à l'articulation entre l'activité partielle et l'arrêt de travail
- Cliquez [ici](#) pour retrouver le dossier spécial masques

Nous vous rappelons que pour toute demande concernant le droit social, vous pouvez contacter la Cité des Entreprises et Madame Edith Maes qui vous répondra directement : [emaes@citeonline.org](mailto:emaes@citeonline.org) / 03 20 99 45 35. Vous pouvez également consulter le site internet où sont régulièrement mis à jour les documents réglementaires : [www.lacitedesentreprises.com](http://www.lacitedesentreprises.com)

Nous restons à votre écoute : [accueil@federec.com](mailto:accueil@federec.com)